

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUISSALICON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016

Etaient présents : MM FARENC Michel - FERRE Gérard - MAERTEN Valérie - BLANCOU Hubert - CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre - TOUZET Christophe GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane - DUBEAU Michelle - VIGOUROUS Jean-Marie.

Absents excusés : VILLEBRUN Christine (pouvoir à Garcia) - MATHIEU Marjorie (pouvoir à Maerten).

Absents : LELONG Eric - LORENTE Gaspard.

Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert.

Ordre du jour

Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Thongue au SMVOL pour les communes de Puissalicon et Montblanc

Convention financière dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Thongue

Dossier Loi sur l'eau : zonage d'assainissement

Contrat de maintenance ASIGEO

Avenant au contrat Horizon Villages On Line : prestataire informatique JVS Mairistem

Contrat de groupe assurance risques statutaires

Indemnité de Conseil Trésorière des Finances

Régime indemnitaire des agents année 2017

Agents recenseurs

Cession à titre gratuit des droits immobiliers parcelle du lotissement Les Bastides du Ponant (Vandeweghe)

Engagement dépenses d'investissement Commune et Service de l'Eau/Assainissement

Document arpentage géomètre cimetière

Désherbage bibliothèque

Déploiement des compteurs communicants « Linky » sur le territoire communal

Questions et informations diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2016 à l'unanimité des présents.

Point non inscrit à l'ordre du jour :

Monsieur Pratiel, Architecte nous a transmis des avenants concernant le chantier de la bibliothèque.

L'assemblée est d'accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour et procéder au vote de ces avenants qui portent sur divers travaux du chantier.

Les divers éléments qui figurent sur un document joint, sont soumis au Conseil et commentés par Mr le Maire.

Total des avenants en moins : - 2 897,00 €

Rappel des avenants antérieurs : + 6 710,65 €

Vote : 11 voix Pour dont 2 pouvoirs – 2 abstentions (Dubeau – Vigourous)

I Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Thongue au SMVOL pour les communes de Puissalicon et Montblanc :

Dans la perspective de la loi sur la gestion du milieu aquatique et la protection contre les inondations (loi GEMAPI). Mr le Maire déclare qu'il y a lieu d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Thongue pour les communes de Puissalicon et Montblanc, jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil municipal délibère et accepte l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Thongue au SMVOL pour les communes de Puissalicon et Montblanc.

Adopté à l'unanimité.

II Convention financière dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Thongue :

Un exemplaire de la convention a été transmis à chaque conseiller municipal en même temps que la convocation à la réunion du conseil.

Mr le Maire détaille les principaux chapitres décrivant la répartition des différents biens, mobiliers et immobiliers ainsi que la nouvelle affectation du personnel communautaire.

Cette convention doit être approuvée par l'ensemble des communes membres et des EPCI d'accueil. Le conseil municipal délibère et vote cette convention financière établie par la Communauté de Communes du Pays de Thongue.

Adopté à l'unanimité.

III Dossier Loi sur l'eau : zonage d'assainissement :

Le zonage a été formalisé lors du schéma d'assainissement de 2008. Les perspectives de constructions futures sont situées en zone d'assainissement non collectif. La commune doit s'engager à modifier le zonage en fonction des perspectives du PLU.

Adopté à l'unanimité.

IV Contrat de maintenance ASIGEO :

La Communauté de Communes du Pays de Thongue a pris en charge depuis 2009 la maintenance des logiciels ASIGEO (cadastre – cimetière – POS – adduction d'eau potable – eaux pluviales – assainissement – éclairage public). Mr le Maire propose de conclure un contrat de maintenance avec ASIGEO à partir du 1^{er} février 2017, pour un montant de 1 000,00 € H.T. / an.

Adopté à l'unanimité.

V Avenant au contrat Horizon Villages On Line : prestataire informatique JVS Mairistem :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune utilise les logiciels de JVS Mairistem (finances, ressources humaines, élections, état civil, multi facturation de l'eau.....)

Monsieur le Maire demande d'approuver un avenant concernant la facturation de la cantine et de la garderie ainsi que l'encaissement des factures (régie). Coût annuel : 903,00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

VI Contrat de groupe assurance risques statutaires :

La commune a conclu un contrat d'assurance avec le CDG34 pour deux agents municipaux, comme leur statut a changé (horaire égal ou supérieur à 28 H) il est nécessaire de procéder à la modification du contrat initial avec ce même organisme.

Le conseil municipal délibère et approuve le nouveau contrat pour les deux agents et autorise Mr le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

VII Indemnité de Conseil Trésorière des Finances :

Une indemnité de conseil est allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur municipal des communes. Elle est calculée sur la moyenne des dépenses des 3 derniers exercices ; pour 2016, elle sera d'un montant de 445,14 €.

Le conseil délibère sur l'attribution de cette indemnité.

Adopté à l'unanimité.

VIII Régime indemnitaire des agents année 2017 :

Ce nouveau régime RIFSEEP comprend 2 parts

1^{er}) indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle.

2^{ème}) le complément indemnitaire annuel pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Mr le Maire propose de retenir uniquement la 1^{ère} part. Le montant est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps sont réparties comme suit :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception.
- De la technicité, de l'expertise ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. Mr le Maire propose un montant annuel individuel maximal pour chaque cadre d'emploi.

Monsieur le Maire évoque le fait que cette délibération est soumise à titre consultatif à l'avis du Comité Paritaire ; il s'avère que les représentants de l'administration ont émis un avis favorable. Les représentants du personnel un avis défavorable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce régime indemnitaire.

Adopté à l'unanimité.

IX Agents recenseurs :

Monsieur le Maire a lancé un appel à candidatures pour 3 candidats.

Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Dotation de l'Etat : 2 572,00 €

Il souhaite rémunérer les agents recenseurs suivant le nombre de formulaires déposés et récupérés chez les habitants.

Il rappelle qu'en 2012, les tarifs étaient les suivants :

1,72 € par Habitant et 1,13 € par logement.

Le conseil municipal décide le recrutement de ces trois personnes candidates et décide la rémunération suivante :

Pour 2017, il propose 1,20 € par feuille de logement, estimation : 727 logements x 1,20 € = 872,40 €

1,80 € par feuille d'habitant avec une estimation de 1 300 habitants = 1,80 € x 1300 hab = 2 340,00 €

Total : 872,40 € + 2 340,00 € = 3 212,40 € : 3 = 1 070,80 € brut avant déduction des cotisations.

Adopté à l'unanimité.

X Cession à titre gratuit des droits immobiliers parcelle du lotissement Les Bastides du Ponant:

Monsieur le Maire rappelle le contentieux qui a opposé la commune à un administré. Suite au décès des parents, son fils souhaite mettre fin au litige ; il cède gratuitement les droits immobiliers portant sur la moitié de la parcelle B 1835 (nature voie d'accès au lotissement) et renonce à tout recours ainsi qu'à l'indemnité de 1500,00 € qui devait être versée par la commune (jugement).

Monsieur le Maire propose au conseil la prise en charge des frais d'acte notarié et de clore l'affaire.

Adopté à l'unanimité.

XI Engagement dépenses d'investissement Commune et Service Eau/Assainissement :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente, avant le vote des budgets 2017.

Adopté à l'unanimité.

XII Document arpentage géomètre cimetière :

L'implantation de certains tombeaux par rapport au plan du cimetière a été mal faite empiétant sur d'autres concessions.

Mr le Maire demande au conseil de valider la modification du document d'arpentage du cimetière pour le mettre en conformité avec l'état actuel.

Ce nouveau document permettra de rétablir les droits à une concession d'un propriétaire lésé.

Adopté à l'unanimité.

XIII Désherbage bibliothèque :

Le conseil municipal doit se prononcer sur le désherbage sous la conduite de la bibliothécaire de la DDL. Mme Desrois. Cette opération doit intervenir le 6 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

XIV Déploiement des compteurs communicants « Linky » sur le territoire communal :

Le cercle « Partagir » demande, par lettre du 17 novembre, à rencontrer le conseil.

Le conseil demande une réunion d'information avec les différents avis.

Adopté à l'unanimité.

XV Questions et informations diverses :

- Remerciements de Jean-Marie Vigourous pour la gerbe et les gestes de sympathie du conseil municipal, lors du décès de son père.
- Candidatures pour le poste de Secrétaire Général de la mairie. Point sur de nombreuses candidatures. Validité au regard des diplômes de ces candidatures.
- Information Sigal : problème de représentativité. Béziers demande une représentativité plus importante. Projets envisagés non subventionnés mettent en péril les finances de l'organisme.
- Problèmes liés à la « pétanque ». Jean-Marie Vigourous demande où en est l'amélioration de l'éclairage du terrain de l'ancienne distillerie. Mr le Maire précise que le projet n'a pas évolué. Attente des devis des artisans.
- Jean-Marie Vigourous a examiné les locaux utilisés par le football et déclare les avoir trouvés dans un état lamentable ; il demande à la mairie de faire diligence vis-à-vis des utilisateurs. Ces locaux sont dévolus en priorité aux équipes de football.
- Question de Christophe Touzet sur la station de lavage : Mr le Maire précise que les subventions ont été accordées (80 %, soit 390 000,00 €). Deux quais sont prévus pour le lavage des machines et pour les appareils de traitement.
- Irrigation des vignes : Mr le Maire précise que BRL n'a pas dimensionné les tuyaux pour répondre à une forte demande.

FIN DE SEANCE : 22 H